

À PROPOS

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl 

Volume 9 – Numéro 8
Mai 2022

Merci pour votre implication

Au nom du Comité exécutif, je tiens à remercier sincèrement tous les membres qui s'impliquent, de près ou de loin, pour améliorer les conditions de travail de leurs collègues. Personnes déléguées, membres de comités, congressistes et participantes et participants aux assemblées générales : MERCI !

L'arrivée du printemps annonce le sprint final vers le congé estival et les rencontres se multiplient pour finaliser les dossiers. C'est dans ce contexte que différentes délégations se réunissent pour poursuivre des travaux qui s'avèrent primordiaux pour la vie syndicale du SEBL et de la FAE. La participation des membres à ces différentes instances locales (assemblées de personnes déléguées, comités syndicaux, rencontres préparatoires au Congrès) ou fédératives (CF et CFN) peut se faire sentir dans les milieux en ces temps de pénurie de suppléantes et suppléants. Cependant, celles-ci sont nécessaires afin que les enjeux traités reflètent la réalité qui est celle des membres du SEBL.

Négociation locale

Le 28 avril dernier, c'est à l'unanimité que l'Assemblée des personnes déléguées approuvait la constitution du comité de négociation locale. Au plus tard au début de l'année scolaire 2022-2023, vous serez toutes et tous sollicités pour adopter le cahier de demandes. Processus d'affectation-mutation, suppléance, aménagement de la tâche, traitement des absences, consultation ou perfectionnement : quel que soit le secteur, plusieurs sujets se négocient à l'échelle locale. Le Comité exécutif se penchera sur l'ensemble de la convention afin de cibler les éléments qui pourraient bénéficier d'une renégociation et

les soumettra aux instances appropriées le moment venu (APD et AG). Soyez à l'affût des sujets annoncés pour les prochaines assemblées générales et, entre temps, n'hésitez pas à discuter avec la personne déléguée de votre établissement.

Négociation nationale 2023

La phase 1 d'élaboration du cahier de demandes est terminée. Le dernier Conseil fédératif de négociation se réunissait le 11 mai afin d'analyser les demandes d'ajouts et de modifications des syndicats affiliés. À la suite de cette rencontre, c'est d'abord avec l'assemblée de personnes déléguées le 19 mai, puis en assemblée générale le 26 mai que le Comité exécutif vous présentera le projet de cahier de demandes phase 2. Lors de ces rencontres, les membres du SEBL devront se prononcer pour ou contre les différents éléments à considérer et pourront faire des propositions dilatoires : c'est-à-dire que l'on pourra suggérer de déposer, référer ou remettre à date fixe certaines propositions. Malheureusement, il ne sera plus possible de faire de nouvelles propositions à ce moment.

X^e Congrès de la FAE

La phase 1 du Congrès s'est achevée le 8 avril dernier. Lors du Conseil fédératif des 4, 5 et 6 mai 2022, la délégation du SEBL a pris connaissance des propositions émanant de tous les syndicats affiliés. Durant la phase 2, qui se déroule jusqu'au 2 juin, notre délégation du Congrès se réunira afin de prendre connaissance des propositions et déterminer la position qui représentera le mieux les membres du SEBL.

Dominique Sauvé

Libération pour correction d'épreuves ministérielles

Les épreuves ministérielles refont surface cette année après 2 ans d'absence. Avec elles viennent les inévitables piles de correction! Que faire avec cette surcharge de travail? La réponse est simple : faites-vous libérer pour faire votre correction.

Le regroupement de mesures budgétaires 15130 prévoit des montants expressément pour la suppléance pour le soutien à la correction d'épreuves obligatoires comme suit :

- Français, langue d'enseignement pour les élèves de 4^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français, langue d'enseignement et mathématique pour les élèves de 6^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français, langue d'enseignement pour les élèves de 2^e secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

En 5^e secondaire, il est plutôt question de soutien à l'administration des épreuves uniques. Cette mesure contribue au financement de journées supplémentaires de suppléance pour soutenir les enseignantes et enseignants dans l'administration d'épreuves uniques d'interaction orale en langue seconde qui se déroulent en groupes de discussion :

- Anglais, langue seconde, 5^e secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

N'hésitez pas à en faire la demande auprès de votre direction!

France-Dominique Béland





Un saut de paie : que faire?



Eh oui! Toutes les enseignantes permanentes et tous les enseignants permanents de la FGJ auront bel et bien un saut de paie en août 2022!

Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu profiter de la solution d'épargne proposée par la Caisse, il y a toujours la possibilité d'un emprunt.

En effet, la Caisse Desjardins de l'Éducation vous permet d'avoir accès, sous forme de prêt, à l'équivalent de votre paie. Voici les caractéristiques de l'emprunt proposé :

- Avantage : Intérêt entièrement remboursé
- Montant : Maximum de 2000 \$
- Modalités : Prêt d'un an, remboursable en tout temps

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Caisse de l'Éducation, dont le point de service est à la Polyvalente Deux-Montagnes, au 1 877-442-3382.

Nelson Costa

Exemples de remboursement de prêt

Montant de l'emprunt	900 \$	1 300 \$	2 000 \$
Montant à rembourser par mois	81,19 \$	117,27 \$	180,42 \$
Coût total de l'emprunt*	974,28 \$	1 407,24 \$	2 165,04 \$
Remboursement de l'intérêt par la Caisse	74,28 \$	107,24 \$	165,04 \$

*Le taux d'intérêt peut varier selon le dossier de crédit.



Dates importantes, évaluation, listes de priorité et séances d'embauche



2

	Date	Action
Évaluation	Au plus tard le 25 mai	Les directions informent le personnel enseignant du résultat de leur évaluation pour 2021-2022.
	Au plus tard le 7 juin	La personne faisant l'objet d'une évaluation négative peut demander, par écrit, une révision de la décision au SRH avec motifs à l'appui.
	Au plus tard le 17 juin	Réponse du SRH aux demandes de révision d'une évaluation négative.
Listes de priorité	Début juin	Parution de la version préliminaire de la liste de priorité.
	Au plus tard le 10 juin	Demande de révision du service cumulé en utilisant le formulaire RH-E-0304-AM-11 au SRH.
	Fin juin	Parution de la version officielle de la liste de priorité.
Séances d'embauche	27 juin	Séance d'embauche au primaire (postes à 100 %)
	11 août	Séance d'embauche au primaire (nouveaux 100 % et portion de tâche)
	29 juin, 12 et 13 août	Affectation pour la banque de candidature au primaire (par téléphone)
	16 août	Séance d'embauche au secondaire
	17 août	Affectation pour la banque de candidature au secondaire (par téléphone)

Claudine Fournier

MESSAGE AUX FUTURES PERSONNES RETRAITÉES

La trousse de l'APRFAE, un incontournable pour bien préparer la retraite!

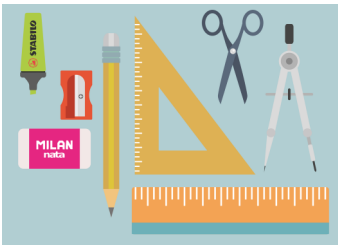


Vous prenez votre retraite cette année? Vous devez absolument vous procurer la trousse de l'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE) préparée à votre attention. Présentée dans une enveloppe à l'effigie et aux couleurs de l'Association, la trousse est disponible au SEBL

ou par courriel si vous en faites la demande. Elle contient plusieurs documents qui vous permettront de bien vivre cette transition. Les formulaires appropriés pour conserver l'assurance vie et adhérer au régime d'assurance maladie complémentaire s'y retrouvent. Cette trousse est également disponible sur demande en version électronique à retraites@aprfae.ca.

Nelson Costa





Choix du matériel didactique

Dans les jours qui viennent, soit après la répartition de tâche des enseignantes et enseignants, il sera temps de proposer à la direction de votre école le matériel didactique à utiliser pour la prochaine année. Voici une synthèse de ce qui ressort de la Loi sur l'instruction publique (LIP), l'Entente locale (EL), la politique du CSSMI sur les contributions financières exigibles aux parents (SEJ-08) et les rencontres du comité paritaire de relations de travail de la FGJ sur le sujet.

1^{re} étape : Le conseil d'établissement (CÉ) établit, sur la proposition de la direction, les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (ex. : cahier d'exercices) et au matériel d'usage personnel (ex. : crayons, gommages à effacer et agendas). Ces principes sont établis en tenant compte du coût réel (SEJ-08).

Attention! Ces principes ne peuvent avoir pour effet d'obliger un matériel commun, mais ils pourraient par exemple exiger un montant maximum par niveau. De plus, une direction d'école ne peut établir de principes additionnels à ceux établis par le CÉ comme de fournir le même matériel pour toutes les enseignantes et tous les enseignants d'un même niveau ou d'une même matière. (LIP, art. 77.1 et SEJ-08).

2^e étape : Sur proposition des enseignantes et enseignants, la direction d'école approuve [accepte ou refuse sans possibilité de modification] le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études. À défaut de retenir la proposition des enseignantes et enseignants, la direction leur fait connaître par écrit les motifs qui appuient sa décision. Les enseignantes et enseignants auront 30 jours pour présenter une nouvelle proposition (LIP, art. 96.15 à la FGJ et 110.12 à l'EDA-FP; EL, clause 4-8.08).

Attention! Une fois les principes établis par le CÉ respectés, le choix du matériel didactique (ex. : cahier d'exercices) est individuel et la consultation doit atteindre les personnes concernées. Or, c'est au moment de la répartition de tâche que les enseignantes et enseignants connaissent la tâche qu'ils occuperont l'année suivante. La consultation devrait donc se faire après, au besoin.

Lors du CRT-FGJ du 26 avril dernier, il a été clairement mentionné à plus d'une reprise que les directions respecteraient l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Ainsi, s'il y a un problème dans votre milieu, contactez-nous rapidement!

France-Dominique Béland et Thierry Lajeunesse



FORMATION PROFESSIONNELLE

Autorisation provisoire d'enseigner

En formation professionnelle, tant et aussi longtemps que vous n'avez pas obtenu votre brevet d'enseignement, il est possible d'obtenir une autorisation provisoire d'enseigner. Celle-ci vous permettra d'être admissible à la liste de rappel et d'avoir accès à un contrat. Comment obtenir cette qualification légale? Tout d'abord, vous devez être inscrite ou inscrit au baccalauréat en enseignement de la formation professionnelle et avoir cumulé au moins 3 crédits. Vous devez aussi avoir une promesse d'engagement de la part du Centre de services. La première autorisation sera valide pour trois ans, tout comme le premier renouvellement. Les deux autres seront en vigueur pour deux ans. Ainsi, vous aurez dix ans en tout pour compléter votre formation.

Pour **renouveler** une autorisation provisoire d'enseigner, vous devez remplir le formulaire [Demande de renouvellement d'une autorisation provisoire](#) et fournir les documents requis. Lorsque viendra le moment de renouveler votre autorisation, il sera très important de répondre à toutes les conditions. À défaut, votre nom pourrait être rayé de la liste de rappel et cela peut même mettre en péril votre permanence si tel est votre statut.

Pour avoir accès aux différents formulaires et en apprendre davantage sur le sujet, veuillez cliquer sur le lien suivant :

[Types d'autorisation d'enseigner | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Affectation à la FP et à l'EMC



Niveau	Date	Heure
FP - Administration, Commerce et Informatique	Mercredi 8 juin 2022	16 h 30
EMC	Mardi 14 juin 2022	16 h 30

Les deux séances se dérouleront en visioconférence TEAMS.

Isabelle Dallaire

Localisation des classes d'adaptation scolaire pour 2022-2023



Comme à chaque année, le Service de l'organisation scolaire du CSSMI a déposé les prévisions pour les groupes d'adaptation scolaire pour 2022-2023. Il faut noter qu'au primaire, contrairement à ce qui était prévu, il y a, à ce jour, 600 inscriptions de moins alors qu'au secondaire, il faut plutôt composer avec une augmentation considérable du nombre d'élèves. Comme à chaque année, des rectifications peuvent survenir jusqu'en août. Voici l'impact qu'auront ces changements sur le nombre de groupes :

	Prévisions 2021-2022 au 22 avril 2021	Nombre de groupes en 2021-2022	Prévision 2022-2023 au 12 mai 2022
Préscolaire/Primaire	126,5	137	132,5
Secondaire	121	121	134

Au primaire, les classes langage qui étaient à l'école Clair Matin disparaîtront par attrition et seront remplacées par des classes Tremplin.

Au secondaire, les deux classes DA qui se trouvaient à l'école Hubert-Maisonnette déménageront à la Polyvalente Sainte-Thérèse. Ainsi, les élèves de ces classes qui poursuivront leur scolarité en FPT n'auront plus à subir de changement d'école. C'est d'ailleurs ce qui avait été recommandé par le comité paritaire lors de l'élaboration des principes sur la localisation des groupes.

Claudine Fournier

Rôle du comité-école EHDAA en fin d'année scolaire

En fin d'année, les responsabilités du comité-école EHDAA sont nombreuses. En plus de faire le bilan de fonctionnement du comité, il doit évaluer l'organisation des services mis en place dans l'année en cours (distribution et modalités d'accès) pour se préparer à faire de nouvelles recommandations pour l'année à venir. Il peut aussi revoir les mandats de certains services comme l'enseignement ressource ou l'orthopédagogie. La mise en place ou la révision de la démarche à suivre lorsqu'un élève se trouve en rupture de

fonctionnement est aussi à revoir.

À ce moment-ci de l'année, on peut planifier l'organisation des services en lien avec les mesures budgétaires qui seront de retour l'an prochain ainsi que celles qu'on retrouve dans notre convention collective.

Parmi les mesures conventionnées, certaines méritent qu'on s'y arrête sérieusement puisque des décisions importantes doivent être prises, et ce, dès maintenant. Par exemple, la mesure de

l'Annexe V - Soutien à la composition de la classe au niveau secondaire pour l'application et la mise en œuvre des mesures adaptatives pourrait impliquer du temps de libération annuelle.

Vous trouverez dans notre guide sur le [comité-école EHDAA](#) une description détaillée des rôles et mandats du comité ainsi que des mesures budgétaires pour lesquelles les membres du comité doivent faire des recommandations d'application.

Claudine Fournier

4

La violence dans les écoles, **C'EST PRÉOCCUPANT!**

Une enquête ayant comme objectif de dresser un portrait de la violence vécue par le personnel enseignant a récemment été envoyée aux membres du SEBL. Nous avons analysé les données et le constat est clair : **C'EST PRÉOCCUPANT!**

L'enquête a révélé que **78 %** des répondantes et répondants subissent de la violence dans leur milieu de travail. **C'EST PRÉOCCUPANT!**

Cette violence n'est pas sans conséquence : une majorité d'entre nous est atteinte par de nombreux symptômes physiques et psychologiques. **71 %** des répondantes et répondants nous ont même confié ressentir une diminution du plaisir d'enseigner. **C'EST PRÉOCCUPANT!**

Ceci étant dit, les chiffres ne mentent pas : **92 %** des personnes répondantes ne remplissent pas systématiquement le formulaire de déclaration d'accident et d'incident à caractère violent. Cela semble indiquer une banalisation de la violence vécue dans nos écoles. [Qu'est-ce qu'un geste de violence?](#)

Types de violences subies par les enseignantes et enseignants :

Insultes : **82 %**

Coups reçus : **42 %**

Pourquoi est-ce important de remplir ce formulaire?

⇒ Pour que les données compilées par le Service de santé globale du CSSMI puissent révéler le portrait réel de la violence vécue par les profs et qu'ainsi notre employeur ressente l'urgence d'agir;

⇒ Pour faciliter l'ouverture d'un dossier à la CNESST, au besoin.

Malheureusement, la majorité des répondantes et répondants se dit peu ou pas satisfaite des décisions prises pour gérer les situations de violence dans leur établissement. **C'EST PRÉOCCUPANT!**

Une présentation sommaire des résultats a été faite au comité paritaire santé globale. Tous les résultats de l'enquête seront bientôt disponibles auprès de la personne déléguée de votre établissement.

Le SEBL est là pour vous! N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Le comité santé et sécurité du SEBL



Dates importantes

Date	Événement
19 mai 2022, 13 h 30	Assemblée des personnes déléguées (au SEBL)
23 mai 2022	Congé
26 mai 2022, 17 h 30	Assemblée générale (École secondaire des Patriotes)
27 mai 2022, 9 h à 16 h	Réseau des femmes (Château Royal, Laval)
31 mai 2022	Élection au poste de personne représentante en santé et sécurité
31 mai 2022, 13 h 30	Rencontre préparatoire au Congrès
8 au 10 juin 2022	Conseil fédératif (Gatineau)
15 au 17 juin 2022	Conseil fédératif de négociation (Montréal)



Dates importantes

Avis d'élection 2022

La présidente du comité des élections vous informe qu'il y **aura élection** au poste suivant : **Personne représentante en santé et sécurité au travail.**

Candidates et candidats :

- Monsieur **Gilles Boulet**, école Emmanuel-Chénard
- Madame **Valérie Dorval**, école secondaire des Patriotes
- Monsieur **Dominic Gélineau**, école Horizon-du-Lac
- Madame **Danyka Geoffrion**, école secondaire d'Oka
- Madame **Bianca Poulin**, école secondaire Jean-Jacques-Rousseau

Calendrier de l'élection

3 mai 2022 Début de la campagne électorale.

26 mai 2022 Présentation des candidats en AG.

31 mai 2022 Jour d'élection.

IMPORTANT

La période de vote électronique se tiendra entre 6 h et 18 h.

Pour tout renseignement, prière de contacter la présidente du comité des élections, madame Caroline Landry, par courriel à l'adresse elections@lesebl.ca.

Caroline Landry
Présidente du comité des élections



Saviez-vous que votre école peut ramasser de l'argent en se mobilisant autour d'un projet écoresponsable?

Profitez du ménage de printemps pour récolter des vêtements usagés en bon état pour aider des personnes démunies! Planifiez une collecte de vêtements avec les Super Recycleurs à votre école!

Comment ça marche? Réservez une date de collecte de vêtements auprès des Super Recycleurs. Faites de la publicité dans votre école et dans votre milieu. Une petite astuce : utilisez également les médias sociaux! Rien à faire de plus! Avec l'accord de la direction, la remorque sera installée sur le terrain de l'école au moment convenu et les gens de l'école ou du quartier y déposeront eux-mêmes leurs vêtements usagés. Les Super Recycleurs vous feront ensuite parvenir un chèque en fonction du poids des vêtements « récoltés ». Vous pourrez ensuite financer un projet pour votre école avec la somme amassée. C'est aussi simple que ça!

Visitez le site [Web des Super Recycleurs](http://Web_des_Super_Recycleurs) pour plus d'informations.



Josée Plamondon
Membre du comité héros

5



Allié(e)s et alliés pour la
diversité sexuelle

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec)
J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Courriel : syndicat@lesebl.ca

www.facebook.com/seblaurentides

